

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2025

Référence
20250103

Objet de la délibération
Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

Date de la convocation
07/01/2025

Date d'affichage
07/01/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 17/01/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 13 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire

**Présents** : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : ARSEL Magali, CERVEAUX Claudine, LE TURNIER Lydie, SILVESTRI Christiane, MM : CATHERINET David, DUBOIS Bruno, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel, WILLIAMS David

**Excusés ayant donné procuration** : Mme MEYER Laurence à Mme ARSEL Magali, M. CARRET Julien à M. LEMAZURIER Joël.

**Absent** : M. GOURVENEC David

**A été nommée secrétaire** : Mme ARSEL Magali.

**Objet de la délibération** : **Approbation du Plan Local d'Urbanisme.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21, R. 153-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 mars 2015 ayant prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU),

Vu la délibération du conseil municipal en date du 05 février 2024 ayant arrêté le projet d'élaboration du PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 02 septembre 2024 soumettant à enquête publique le projet de PLU **arrêté** par le conseil municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis des services consultés,

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des modifications apportées au projet de Plan Local d'Urbanisme suite aux observations formulées pendant l'enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées (liste annexée à la présente délibération).

Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de GUILLIERS aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 17/01/2025

Le Maire  
Joël LEMAZURIER

